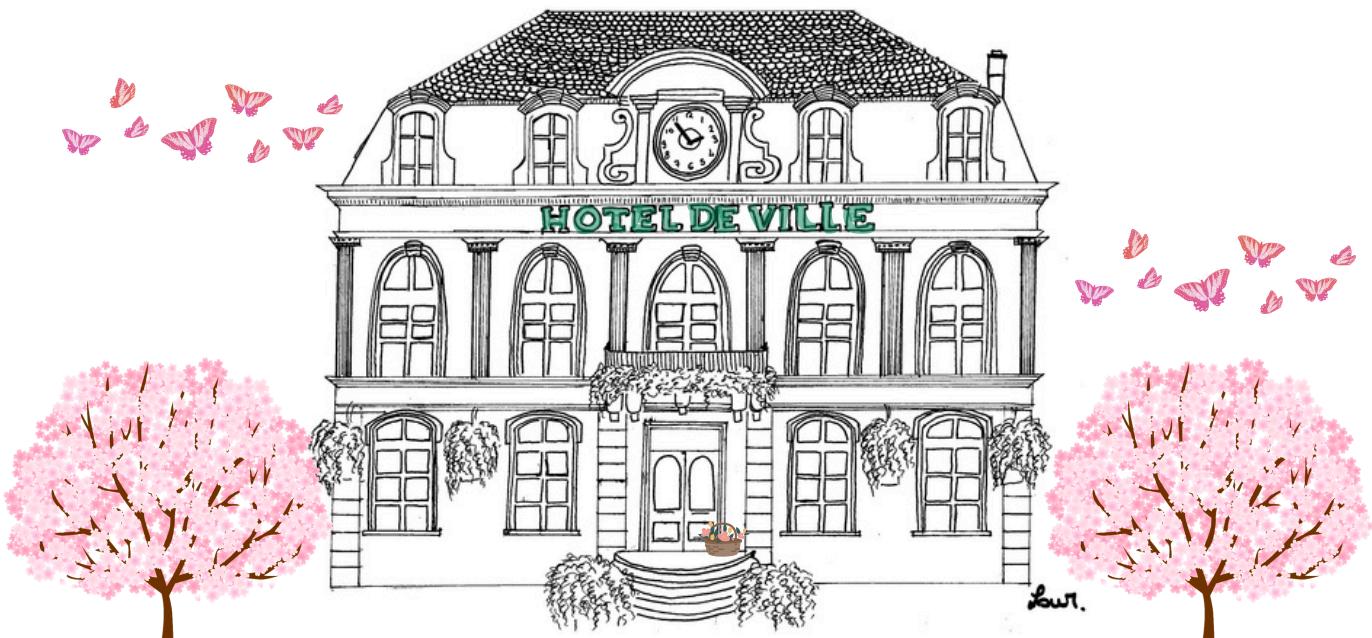


Minutes de Boën

COMMUNE DE BOËN-SUR-LIGNON

L'ACTU EN BREF



UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

L'épidémie de Covid avait cassé la dynamique du CMJ (Conseil municipal des jeunes). Cette année, le concept a été relancé. Dès l'hiver 2024, il a été proposé aux enfants de CM1, CM2 et 6e de mener une campagne électorale « comme les grands », avec notamment une affiche qui devait présenter le candidat, son projet et son slogan (<https://commune-boen.fr/conseil-municipal-des-jeunes/>). À l'issue de la campagne électorale, les enfants ont pu voter en conditions réelles : munis de la carte d'électeur qui leur avait été attribuée, ils se sont présentés le 24 janvier 2025 en salle du conseil pour les primaires (et au collège pour les 6e) où le bureau de vote avait été organisé comme pour une élection classique (isoloir, urne, liste d'émargement).

8 élus sont sortis des urnes et ils ont élu leur « mini-maire », Gabin Delbègue. Il est entouré de Liséa Joandel, Mariam Manucharyan, Mélanie Arnon, Lilou Jaillet, Éloïse Verdier, Noria Garrido, Chloé Montmaron. Ils sont élus pour 1 an (pour la 6ème) et 2 ans (pour les CM1-CM2) et le rôle de mini-maire sera tenu à tour de rôle.

Le CMJ a déjà participé activement à la plantation d'un arbre dans le petit espace vert de la rue Alsace Lorraine et était présent pour la commémoration du 8 mai.

Parmi leurs projets déjà en cours : la réalisation (par leurs soins, avec l'assistance d'Émilie de l'APIJ et des services techniques de la commune) d'une boîte à idées qui est installée à la mairie.

Le CMJ invite les jeunes habitants de Boën, âgés de 5 à 17 ans, à venir y déposer leurs idées en fonction du sujet.

Retrouvez toute l'actualité de la commune de Boën-sur-Lignon :



Station de Boën



www.boen.fr



Ville de Boën



Panneau d'affichage légal

ASSE KIDS TOUR - 24 MAI 2025

Le 24 mai, l'ASSE Kid's s'installera à Boën sur la place de la mairie. C'est un retour puisque lors de son premier passage dans la commune, le succès avait été au rendez-vous. Il s'agit d'une aire de jeux gratuite destinée aux enfants de 4 à 12 ans et qui propose des structures gonflables aux couleurs de l'ASSE, un baby-foot géant, du tir de précision, un énorme ballon gonflable et un labyrinthe. D'autres stands proposeront du coloriage et du maquillage, des bornes de jeux vidéo... Le tout en présence de la mascotte de l'ASSE Kids'tour, Pantéo. Le bus des Verts sera également stationné sur place et pourra être visité par tous.



BIENTÔT : UNE NOUVELLE AIRE DE JEUX À LA SABLIÈRE

La commission de sécurité qui contrôle périodiquement les jeux installés sur la commune a exigé lors de son dernier passage le démontage des installations présentes à la Sablière.

Les élus avaient anticipé cette décision et déjà déposé une demande de subvention auprès du Département.

Très prochainement, une nouvelle aire de jeu, entièrement repensée, va être installée et sera opérationnelle pour cet été.

UNE NOUVELLE BALAYEUSE À BOËN



La commune cherchait à acquérir à un prix raisonnable, donc d'occasion, une balayeuse polyvalente et compacte afin d'améliorer la propreté de la voirie et de faciliter le travail des agents. Elle est arrivée début mars et 4 agents ont été formés à son utilisation. Elle est équipée de 3 brosses (2 de nettoyage, 1 désherbage), d'un tuyau d'aspiration pour le nettoyage des bouches d'égout et d'un nettoyeur haute-pression ce qui permet de conjuguer le nettoyage de la chaussée avec le nettoyage des trottoirs et autres.

Prix d'achat : 45 000€ HT

POPOTE CHEF : LE TOP CHEF FORÉZIEN

Les chefs en herbe ont pu s'inscrire jusqu'au 15 mars pour constituer des brigades qui s'affronteront amicalement lors de plusieurs épreuves culinaires en différents lieux du territoire.

La première épreuve « La Baraka » s'est déroulée à Sury-le-Comtal le 6 avril au cours de la foire de printemps.

Le samedi 26 avril, deuxième épreuve « La carte aux trésors culinaires » a eu lieu à Vêtre-sur-Anzon

Le dimanche 18 mai, c'est à Montbrison que se déroulera la 3e épreuve baptisée « La guerre des restos détournée. »

Et la grande finale aura lieu à Boën, le samedi 5 juillet qui verra toutes les brigades cuisiner dès le matin dans la salle des fêtes où les visiteurs seront les bienvenus pour encourager les chefs en herbe. Un petit marché de produits locaux sera organisé en parallèle et le soir, tous ceux qui se seront inscrits (renseignements pour inscription à venir) pourront déguster les mets préparés par les compétiteurs.

VENTES D'IMMEUBLES

Comme prévu, plusieurs immeubles qui avaient été acquis par la commune afin de maîtriser son développement urbanistique et commercial ont été cédés à des acheteurs locaux.

- la « maison Deru » rue de Clermont a été cédée à une commerçante locale qui souhaitait disposer de plus de visibilité commerciale tout en étendant sa surface de vente.
 - le garage Boën Auto (rue de Roanne) a été vendu à un promoteur privé local pour la création de logements modernes mais le parking qui a été créé reste propriété de la commune.
 - l'ancienne Cave du Château, près de l'église (en cours)
- Des pourparlers sont en cours avec deux commerces de bouche pour les locaux de l'ancien office de tourisme et l'ancienne bijouterie adjacente.

POURQUOI LES IMMEUBLES PROMIS AU CENTRE DE BOËN NE SONT TOUJOURS PAS EN CONSTRUCTION ?

Lors des fouilles archéologiques opérées sur les sites concernés, des vestiges de vaisselle médiévale ont été trouvés, ce qui a de fait bloqué l'autorisation de commencer les travaux de réalisation de l'immeuble tant que les archéologues n'ont pas fouillé le chantier. La commune met tout en œuvre auprès des administrations concernées pour faire débloquer cette situation qui nuit à l'avancement de projets que les Boënnais attendent.



LE PERMIS DE LOUER, 2 ANS APRÈS :

Tout propriétaire bailleur dont le logement se trouve dans le périmètre défini par la ville, a l'obligation de déposer à la police municipale une demande d'autorisation préalable de mise en location lorsque le bien est mis pour la première fois en location ou après un changement de locataire, que le logement soit vide ou meublé (sauf résidence de vacances).

L'objectif était de lutter efficacement contre l'habitat indigne, les marchands de sommeil qui louent des biens dégradés en exploitant des locataires vulnérables et d'obliger les propriétaires à mettre leur logement aux normes (25% des incendies domestiques sont causés par un système électrique défaillant).

La CAF, qui suit de près les dossiers, suspend les versements d'aide au logement que les propriétaires perçoivent pour le locataire en cas de signalement de logement indigne et l'absence de mise en conformité. Les propriétaires qui souhaitent mettre leur logement en conformité reçoivent toutes les informations requises et sont accompagnés.

-180 dossiers traités

-1 avis défavorable en 2022, 5 en 2023, 6 en 2024

-une dizaine d'immeubles vendus par des marchands de sommeil ou des propriétaires ne pouvant pas financer les travaux

-1ère cause de rejet : non-conformité électrique

Si la commune a pratiqué au début du dispositif beaucoup de pédagogie auprès des propriétaires pour les accompagner dans la démarche qu'ils maîtrisent maintenant bien, elle a cette année voté des amendes pour les récalcitrants : le défaut d'autorisation est sanctionné par 1500€ d'amende, la récidive sous 3 ans entraîne une amende de 5000€, de même que la mise en location malgré un rejet du permis de louer.

PRISES TDH - FIBRE

L'installation des prises THD afin de pouvoir bénéficier d'Internet très haut débit a été opérée chez tous les particuliers/entreprises qui en avaient fait la demande, mais il reste un certain nombre de points identifiés sur la commune, correspondant à des parcelles et/ou des bâtiments, des maisons qui ne sont, à ce jour, pas équipés de prises THD.

ATTENTION : l'installation est gratuite jusqu'à fin 2026, mais deviendra payante ensuite. Si vous n'avez pas encore fait la demande, vous trouverez les renseignements sur le site de THD42.

<https://www.thd42.fr/feuillet/raccordement/>

À noter aussi que le réseau cuivre (réservé à la téléphonie et Internet ADSL) va être démantelé progressivement d'ici à 2030. Si vous n'avez pas fait la démarche pour basculer en téléphonie via la fibre, vous n'aurez plus de téléphone quand le réseau sera entièrement démantelé.

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE (TEOMI)

Chaque foyer a été équipé d'un nouveau bac gris pucé pour les déchets non valorisables, non-compostables et exclus du bac jaune, dont la capacité a été adaptée à la taille du logement et y restera attaché.

À noter : ces bacs sont la propriété de Loire Forez Agglomération.

Collecte modifiée : une semaine le bac gris, une semaine le bac jaune

L'année 2025 est une année de test pour la comptabilisation du nombre de levées du bac gris.

C'est seulement à partir du 1er janvier 2026 que le comptage du nombre de levées réelles servira à la facturation de la TEOMi. Elle sera composée d'une part fixe (calculée sur la valeur locative) dont le taux sera baissé par rapport à 2025 et d'une part variable (proportionnelle à la production de déchets du foyer concerné).

Pour ceux qui ne disposent pas de composteur à domicile, des espaces de compostages ont été aménagés sur la commune : parc Moizieux, rue Alsace Lorraine, Résidence Autonomie L'Astrée et à venir au bas de la montée du Guet.

Attention aux dépôts sauvages : l'amende est de 135€. Ceux qui jusque-là ont fait preuve d'incivilité à Boën ont été identifiés et verbalisés. La police de l'environnement est particulièrement vigilante et sévère avec les contrevenants identifiés par les forces de l'ordre locales.

Attention aussi à ne pas mettre dans le bac jaune ce qui doit aller dans le bac gris. Le non-tri coûte cher à la collectivité et contribue à augmenter la part fixe de tout le monde.

Pour plus de renseignements : <https://www.loireforez.fr/services-au-quotidien/dechets/en-route-vers-la-taxe-incitative-teomi/>

PAS DE HAUSSE DES IMPÔTS LOCAUX EN 2026

Malgré l'inflation, malgré les crises successives que le pays connaît depuis 2020, malgré les investissements lourds qui ont été faits depuis 2014 pour enrichir les services offerts sur la commune et affirmer son image de la centralité, en 2025, Boën n'augmente toujours pas ses taux d'imposition communaux.

Pour rappel, ils n'ont pas bougé depuis 2014 alors que nombre de communes, y compris parmi les plus grandes et plus riches que nous, ont pour beaucoup procédé à une augmentation drastique de leurs taux.

Si la somme que vous payez a elle augmenté, ceci est dû à l'évolution des bases locatives. Ces bases sont réévaluées par les services fiscaux chaque année et la commune n'a aucun pouvoir ni aucune influence dessus. Ces bases, en augmentant, font monter votre taxe, même si la commune, elle, n'augmente pas ses taux.

Pour information, dans les communes de la même strate que Boën (c'est-à-dire à nombre d'habitants équivalent), le taux du foncier bâti est de 4 points supérieur et de 6,5 points supérieur pour le foncier non-bâti (données 2023 - DGFiP).

La commune, malgré un environnement général très difficile, des dotations et des subventions en baisse continue, dégage un excédent sur son budget de fonctionnement qui est versé au budget d'investissement, lequel permet de financer les équipements qui profitent à la collectivité (travaux école, nouvelles chaudières, jeux pour la Sablière, etc.).

Les investissements ont pour but aussi d'aider à optimiser les dépenses (changement du type d'éclairage/installation de panneaux solaires = moins de dépenses d'électricité), d'améliorer le confort de travail des agents et leur efficacité (ex : balayeuse) et donc de générer à terme des économies sur le fonctionnement.

UN SOUTIEN EN LIGNE GRATUIT POUR LES ENFANTS DE BOËN

La commune a souscrit un contrat auprès de Prof Express pour que les enfants de Boën, de la primaire à la terminale, puissent bénéficier d'un soutien en ligne par des enseignants issus de l'Éducation Nationale.

Il suffit de créer un compte sur <https://www.soutienscolaire-boen-sur-lignon.com/> et d'exposer le problème rencontré, que ce soit un exercice à faire où la notion n'est pas assimilée, un devoir à réviser ou à préparer, un exposé à faire.

Sous environ 15 minutes, un enseignant prendra contact, soit par téléphone, soit en visio et apportera les explications nécessaires. Quelle que soit la matière concernée, l'élève sera en relation avec un enseignant spécialiste du sujet. L'accès aux professeurs se fait du lundi au dimanche, de 17h à 20h, sauf le vendredi. En dehors de ces horaires, les enfants peuvent accéder librement aux ressources pédagogiques, aux essentiels et aux contenus ludiques du site, autant de fois qu'ils le veulent. Prof Express propose aussi un programme de révision/préparation d'exams (fiches de révision, exemples d'exercice...) accessible 24h/24. Tous ces services sont entièrement gratuits pour les familles de Boën.

**SOUTIEN SCOLAIRE
EN LIGNE PERSONNALISÉ**

SANS FRAIS POUR LES HABITANTS
100% FINANÇÉ PAR LA COMMUNE

AVEC DES ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PROFITEZ-EN !

www.soutienscolaire-boen-sur-lignon.com

PROF EXPRESS
N°1 du soutien scolaire en ligne

Pour tous renseignements :
02 49 62 20 20
du lundi au vendredi de 9h à 17h
contact@profexpress.com

LE SITE DU PARENT

Code QR N° 62000000000000000000000000000000

ENVISAGER SEREINEMENT LA 6ÈME / L'ENTRÉE EN ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les élèves de CM2 de Boën qui vont l'an prochain aborder le collège se verront offrir le livre **BONJOUR** par la commune. Ce manuel est un recueil d'informations utiles sur tout ce qui peut être différent/bon à savoir pour les élèves : il aborde l'organisation du collège (les profs, les délégués de classe..), le vivre ensemble (relations avec les parents, les copains, comment assumer ses goûts, le harcèlement), les astuces du quotidien (les transports, l'utilisation des réseaux, des écrans), comment bien apprendre (techniques de révision) et la santé (les changements du corps à l'adolescence, la gestion du stress).

Les terminales, eux, se verront également remettre comme leurs prédécesseurs le livre **RALBØL** qui fourmille d'informations pratiques : l'assurance maladie et la mutuelle pour les étudiants, comment louer un logement, faire ouvrir un compteur d'eau, d'électricité et d'autres tout aussi concrètes telles que comment gérer son sommeil ou quelle contraception utiliser.

